



AUTORISATION PARENTALE

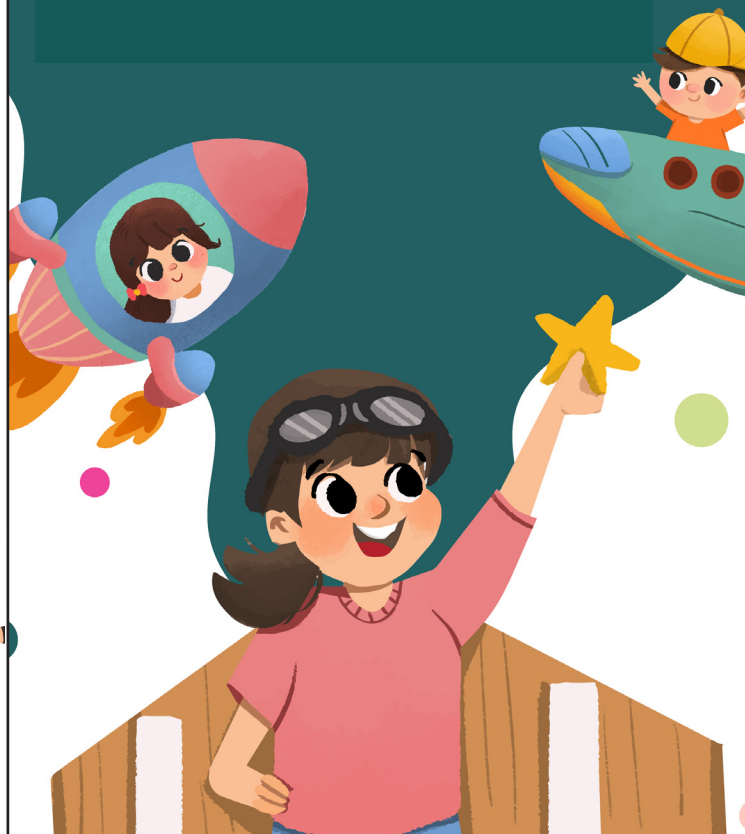
Je soussigné(e) Mme, M.

Tuteur/ représentant légal de l'enfant

autorise la ville de Mazingarbe à diffuser des photos de mon enfant dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes, pour les élections et durant les deux années du mandat, sur tous les supports de communication, et la presse locale.

Signature du tuteur/représentant légal :

DONNE VIE À TES ENVIES !



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Mazingarbe, en sa qualité de responsable de traitement, pour l'organisation du conseil municipal des jeunes. La base légale de ce traitement est l'exécution contractuelle. Vos données sont conservées pendant 2 ans, sauf indication contraire de votre part, sont destinées au service jeunesse et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime, en contactant le service communication au 0321727800 ou par mail : DPO@ville-mazingarbe.fr

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.



REJOINS LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES !

Ville de 
Mazingarbe



Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est quoi ?

C'est une structure composée de 15 jeunes, élus pour 2 ans par leurs camarades, pour travailler avec M. le Maire et le Conseil Municipal en vue d'améliorer la vie de la municipalité. Il offre aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie de la collectivité.

Qui peut être élu ?

Les jeunes résidents à Mazingarbe, de niveau scolaire CM2 à 5e.

Comment se faire élire ?

Les jeunes souhaitant se présenter doivent remplir la fiche de candidature ci-jointe.

Cette fiche sera disponible auprès de la mairie, des écoles et des centres de loisirs.

Chaque candidat préparera une photo et une profession de foi, sur laquelle il se présentera et exposera des idées de projets.

Une première rencontre des candidats est fixée le 8 novembre.

Les élections auront lieu dans l'après-midi du 15 novembre à la mairie.

Pourquoi être élu ?

- Être porte-parole de la jeunesse
- Avoir la possibilité d'apprendre à être citoyen dès le plus jeune âge
- Présenter des projets auprès de M. le Maire et des élus
- Participer à l'amélioration du cadre de vie de la commune
- S'impliquer dans la vie locale
- Représenter les autres jeunes en étant à l'écoute de leurs demandes et de leurs idées
- Accompagner M. le Maire aux différentes cérémonies et commémorations.

Fiche de candidature

À compléter et retourner avant le 3 novembre en mairie

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE DES PARENTS :

TELEPHONE DU CANDIDAT :

MAIL :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE/ CLASSE :

Fait le : _____ à _____

Signature du candidat :

Signature du représentant légal :